

Considérations socioéconomiques



Le site de la mine Wolverine. Nous cherchons les moyens de réduire les inconvénients des projets miniers tout en maximisant les avantages sur le plan socioéconomique.

L'exploitation minière et les activités afférentes peuvent avoir des effets considérables, bons comme mauvais, sur les plans social et économique. D'un côté, elles peuvent mener au développement du réseau routier et des infrastructures, et générer de nombreux emplois bien payés. De l'autre côté, elles peuvent solliciter lourdement les services sociaux et faire grimper le coût de la vie sous l'effet de la demande accrue en matériaux, en services et en main-d'œuvre. De plus, la violence et le harcèlement au travail peuvent se faire sentir de manière disproportionnée par les Autochtones, les femmes et les minorités sexuelles et de genre. Enfin, la masse ouvrière yukonnaise pourrait trouver que la pression du travail dans les mines alimente les problèmes de toxicomanie et le stress à la maison.

Ce que nous voulons, c'est un nouveau régime qui réduira autant que possible les inconvénients tout en maximisant les avantages socioéconomiques.

Les enjeux

Il n'est pas toujours simple d'obtenir les données socioéconomiques pertinentes ni de trouver les indicateurs appropriés. Le travail d'atténuation des inconvénients socioéconomiques peut être gourmand en ressources et nécessiter des outils coûteux, sans compter que les solutions peuvent très bien demander de sortir du cadre de la législation minière.

Les approches possibles

Voici quelques-unes des approches envisagées. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez.

- Accords**
 Les accords entre les sociétés minières, les administrations publiques et les gouvernements autochtones devraient traiter des effets socioéconomiques et maximiser les retombées; il pourrait ainsi y être question de volets comme l'emploi et la formation. Certains accords pourraient faire intervenir les promoteurs de projet; d'autres, nommément ceux touchant les services et les infrastructures de nature publique, pourraient n'impliquer que les gouvernements.
- Surveillance et suivi**
 La législation pourrait exiger que l'on fasse la surveillance et le suivi des répercussions socioéconomiques.
- Renseignements à fournir**
 La législation pourrait imposer aux promoteurs qui font une demande de permis de soumettre leurs données socioéconomiques.
- Examens réglementaires**
 La législation pourrait exiger que les organismes de réglementation tiennent compte des répercussions socioéconomiques des projets. C'est déjà le cas dans la pratique, mais le nouveau régime d'encadrement pourrait se faire plus explicite.
- Consultation**
 Les promoteurs de projets d'une certaine envergure pourraient avoir à consulter les communautés, les parties concernées et les groupes autochtones touchés. Ce serait en effet utile tant pour anticiper les effets indésirables que pour relever les mesures d'atténuation potentielles. Dans certains cas, une consultation du public par les autorités gouvernementales pourrait aussi s'imposer.